



Collaboration avec la préfecture : **la Direction du SPIP 93 récidive**

Après avoir alerté une première fois la direction sur les conséquences délétères d'une collaboration du SPIP avec la préfecture concernant la politique discriminante de l'expulsion et la rétention des personnes étrangères (<https://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2026/02/tract-PPSMJ-etranangeres-pdf.pdf>).

Nous nous scandalisons d'apprendre la récidive de cette pratique...

Le 27/07/26 après-midi, une personne placée en DDSE, sous le joug d'une OQTF, a été interpellée par la PAF, à des fins d'expulsion, devant l'entrée du SPIP 93 sous les yeux des professionnels et du public convoqué.

En effet, il devait se rendre ce jour-là au SPIP pour sa levée d'écrou. Il informe le service de son impossibilité de venir, sa femme étant hospitalisée, il doit s'occuper de ses enfants.

Il est alors demandé au CPIP référent, qui n'est pas au courant de la procédure en cours, de contacter la personne suivie pour lui demander de venir l'après-midi effectuer les formalités de levée d'écrou.

Aussi, l'intéressé se rendra l'après-midi au SPIP, laissant ses enfants à sa voisine.

Prévenue par la Direction du SPIP de la date de convocation pour levée d'écrou de l'intéressé, la police est restée aux abords du service le matin puis a fini par partir. Elle a été rappelée, toujours par la Direction du SPIP, pour l'informer que Monsieur se présenterait finalement l'après-midi et donc qu'elle pourrait venir l'arrêter, ce qu'elle a fait. **La Direction a donc organisé la vie du service pour permettre cette interpellation.**

Son CPIP référent nous confirmera plus tard l'expulsion effective de cette dernière vers la Tunisie.

Immédiatement saisie sur la question de cet incident, **la Direction invoque l'application d'un protocole en vigueur avec la préfecture. La CGT IP 93 n'a jamais eu communication de ce protocole, ce qui nous laisse perplexe quant à son existence même.**

Pour commencer, rappelons que derrière "l'application d'un protocole" il y a les réalités humaines suivantes :

- un père de famille laisse ses enfants mineurs à sa voisine pendant que sa femme est à l'hôpital et se fait expulser, avec la complicité d'un service dans lequel il est censé avoir confiance.

Il apparait donc que l'abjecte politique du chiffre du Ministère de l'Intérieur appliquée par la Direction du SPIP 93 passe désormais avant tout, y compris l'intérêt supérieur des mineurs et la protection de l'enfance.

- des agents DDSE se retrouvent obligés d'assurer une levée d'écrou, sachant le sort qui attend la personne à la sortie du SPIP.

- un CPIP est manipulé car on lui demande de contacter une personne, sans lui donner toutes les informations, pour qu'elle soit finalement expulsée.

- le public convoqué au SPIP est témoin de cette interpellation et de la complicité du SPIP, le DFSPIP adjoint se tenant aux côtés des forces de l'ordre au moment de l'interpellation.

Des questions se posent :

A quel niveau s'arrêtera la lâcheté de notre Direction ? Depuis quand l'une des missions du SPIP est l'aide à l'interpellation de personnes en situation administrative irrégulière ? Comment construire une quelconque alliance de travail ou prévenir de futurs incidents si notre public apprend que le SPIP participe à ces expulsions ? Quel sens donner à nos métiers ? Quelle place pour la réinsertion ? Quel projet de société construisons-nous en participant à la séparation d'une famille ?

Il nous semble important de rappeler que les OQTF sont des décisions administratives soumises aux orientations politiques des préfectures et plus généralement, du Ministère de l'Intérieur. **Elles sont susceptibles de recours.** Le rôle du SPIP consiste donc à informer les personnes de leurs droits au recours, des démarches qu'elles peuvent engager dans le but d'être régularisées et non de faire de la délation.

La CGT IP ne cesse d'alerter sur les dérives actuelles qui consistent pour le Ministère de la Justice à se transformer progressivement en Ministère de l'Intérieur bis. Nous ne sommes pas dupes et nous connaissons les politiques sécuritaires portées et menées par l'administration pénitentiaire. Néanmoins il n'y a à notre connaissance aucune directive imposant aux SPIP de "protocoliser" des procédures avec les préfectures au sujet des expulsions. **La collaboration entre le SPIP et la PAF relève d'une initiative locale de notre Direction.**

La Direction du SPIP 93 fait donc simplement du zèle dans l'horreur alors qu'elle veut nous faire croire que les "commandes" s'imposent à nous, qu'elle est pieds et poings liés alors qu'elle fait, consciemment, le choix d'aider le Ministère de l'Intérieur dans sa

politique d'expulsion massive. La rhétorique de la Direction sur ses "obligations" est nauséabonde.

Autre exemple du volontarisme de notre direction, tous les CPIP du milieu fermé ont été contraints de suivre une formation OFII sur "l'aide au retour volontaire" (Orwellien...) en étant informé seulement 8 jours à l'avance. Pourtant, la note DGAP du 27/05/26 concernant ce protocole précise que « les agents pénitentiaires **PEUVENT** être formés par l'OFII ».

Pour conclure, contrairement à notre Direction, nous ne pensons pas qu'il soit possible de séparer des valeurs humanistes de l'exécution de nos missions.

Ce qui permet d'être cohérent c'est le courage.

La CGT IP 93

Le 30 juillet 2026